

**PUBLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -
Séance du vendredi 15 avril 2016**

Nombres de Membres

En exercice : 27

Votants : 25 dont 5 pouvoirs

Publiée le 18 avril 2016

1

L'an deux mille seize, le vendredi 15 avril à 20h30, le Conseil Municipal de SAFFRE, régulièrement convoqué le 7 avril 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme le Maire.

Etaient présents :

POULIN Jocelyne	BRIAND Jacqueline	GUERIN Alexandre
RAUX Jean-Claude	GREGOIRE Jean-Luc	MAISONNEUVE Martine
TRIPON JALABER Armelle	DURAND Colette	OUARY Michelle
BOCQUEL Pascal	GAUDIN Philippe	GENET Dominique
GUERLAIS Charlotte	CARCOUET Christophe	LOISON Thierry
LEBRETON LORENT Martine	DUVAL Luc	BOUVET Céline
LE MALE Christiane	LEFEUVRE Marie-Alexy	

Absents excusés : FONTAINE Rémy, LORRAIN Philippe ayant donné pouvoir à GAUDIN Philippe, GERLING Alain ayant donné pouvoir à RAUX Jean-Claude, ROUAUD Claudine, LEDAUPHIN Marie-Pascale ayant donné pouvoir à TRIPON JALABER Armelle, BOULAY Isabelle ayant donné pouvoir à POULIN Jocelyne, THOMAS Christophe ayant donné pouvoir à GENET Dominique.

Secrétaire de séance : MAISONNEUVE Martine

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2016 à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIRIE - PAVC 2016

Suite à une consultation d'entreprises le marché de travaux de voirie (réfection de chaussées) est attribué à la société EIFFAGE pour l'ensemble base et options s'élevant à 80 728 € H.T. ,soit 96 873.60 € T.T.C.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2016

Suite à une consultation d'entreprises le marché de travaux de voirie (enduits d'usure et point à temps automatique) est attribué à la société EIFFAGE pour l'ensemble base et options s'élevant à 49 736.13 € H.T. soit 59 683.36 € T.T.C. .

DELEGATION AU MAIRE POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE COMPETITION

Mme le Maire informe que le Conseil Municipal avait donné son accord, suite au diagnostic réalisé par la société CHUPIN, pour le lancement de la consultation des entreprises en vue de réaliser la réfection du drainage et de l'arrosage automatique du terrain de football.

Des investigations complémentaires ont été réalisées. Les précédents travaux de drainage ont été réalisés en 2003 par l'entreprise CHUPIN mais les sondages avaient révélé l'absence de branchement sur les collecteurs et n'avaient pas permis de détecter le réseau dans sa totalité.

La commune a souhaité poursuivre seule les investigations en commandant une inspection télévisée à la société SARP. Celle-ci a permis de diagnostiquer plus précisément l'état du réseau.

Le Conseil Municipal décide de lancer rapidement la consultation des entreprises pour effectuer des travaux d'amélioration du substrat et de réfection partielle du drainage.

MAINTIEN DU MONTANT DE L'INDEMNITE DU MAIRE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité du maintien du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 47.35 % (au lieu des 55 % légaux).

REMBOURSEMENT D'UN EMPRUNT AU CREDIT AGRICOLE

Madame le Maire expose la demande de renégociation d'un prêt de 300 000 € sur 20 ans au taux fixe de 4.77% effectuée auprès du Crédit Agricole € en 2008 et pour lequel il reste 212 488 € à rembourser.

Au vu de l'excédent disponible, le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à l'unanimité, de rembourser par anticipation le prêt en réglant l'indemnité correspondante prévue au contrat, soit 1699 € plutôt que de repartir sur un prêt avec un taux plus faible.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal prend acte de l'impossibilité de recouvrer des recettes et les admet en non valeur :

Budget général = 1523.89 €,

Budget assainissement = 1899.34 € avec inscriptions budgétaires nouvelles pour régler ce montant.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE CARBURANT

Mme le Maire rappelle qu'une convention de groupement de commandes pour l'achat et la livraison de carburant a été conclue avec la Communauté de Communes de la Région de Nozay et les communes d'Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, , Treffieux et Vay .

Suite à la consultation des fournisseurs, quatre sociétés ont soumissionné et la société C.P.O. ressort la mieux disante. Le prix initial de l'hectolitre est de 42.34 € H.T. pour le G.N.R. et de 82.85 € pour le gazole.

Le Conseil Municipal attribue le marché à l'entreprise C.P.O.

RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Achats

			H.T.	T.T.C.
14/03/2016	Eclairage mobile	CEF	418,06 €	501,67 €
23/03/2016	Traceuse terrain de foot	VERALIA	1 315,00 €	1 578,00 €
23/03/2016	Appuis vélos - site du château	AREA	420,00 €	504,00 €

3

CREATION D'UN NOUVEAU NOM DE VILLAGE – LANDEOLE

Mme le Maire rappelle la demande des habitants de la Durantaie dont l'habitat est isolé de ce village, de dénommer un nouveau lieu- dit. Ils avaient suggéré « Landéole ».

Cette proposition n'avait pas été retenue en raison de la proximité orthographique avec « La Landelle ». Toutefois, à défaut d'autres suggestions, Mme le Maire propose de retenir ce nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer un nouveau lieu- dit « Landéole » pour donner une adresse à la maison isolée qui, par défaut est raccordée au village de la Durantaie.